

# NOUS SOMMES



## Agence lozérienne de la mobilité

mobilité-lozere.fr  
Mandataire et représentant du département de la Lozère



## OTEMA TSA / SAMI 81

otema-tsa.fr  
sami-mobilite81.com  
Cocontractant et représentant du Tarn



## Village 12

village-douze.fr  
Cocontractant et représentant de l'Aveyron



# NOUS CONTACTER

Par téléphone :

**09 78 80 70 08**

Par mail :

**acc.mobilite@mobilite-lozere.fr**

*Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous le signaler.*

Règlement intérieur disponible sur demande.

*" Grâce à l'accompagnement et l'obtention d'un micro-crédit solidaire, j'ai enfin pu passer mon permis ! "*

*" Avec la mise à disposition d'une voiture pendant 3 mois, j'ai pu commencer un nouveau travail. "*

*" J'ai découvert plein d'applis qui me facilitent l'usage des transports en commun et du covoiturage au quotidien. "*

*En 2022, ce sont 480 personnes qui étaient accompagnées sur les départements du Tarn, de l'Aveyron et de la Lozère.*

# MOBILITÉ DES DEMANDEURS ET REPRENEURS D'EMPLOI



pôle emploi



PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

## Objectifs de la formation

- Améliorer l'employabilité, faciliter l'accès à la formation professionnelle et/ou à l'emploi.
- Identifier les besoins de l'apprenant et apporter une solution adaptée via un plan d'action personnalisé.

Les objectifs individualisés sont déterminés après la première séance "Diagnostic".

## Modalités

Le délai d'accès à la formation est d'environ 2 semaines.

**Lieu** : en distanciel ou en présentiel dans les agences Pôle Emploi, les Maisons France Services ou dans les salles conformes aux exigences de la formation.

**Tarif** : les frais de formation sont pris en charge par les financeurs de l'action.

## FORMATION ACCOMPAGNEMENT MOBILITÉ

### 1 - Diagnostic mobilité

Entretien réalisé en collectif (3h) ou en individuel (2h), qui a pour but d'évaluer les besoins et compétences du bénéficiaire, ainsi que de présenter un premier panel de solutions.

### 2 - Accompagnement mobilité

Le conseiller accompagne le bénéficiaire dans ses démarches pendant une période maximale de deux mois.

### 3 - Mise à disposition d'un véhicule

Une mise à disposition de véhicule à tarif social peut être envisagée pendant l'accompagnement si aucune autre solution n'est mobilisable. Les tarifs sont :

- VAE : 5 € par semaine (1€/jour)
- Scooter : 10 € par semaine (2€/jour)
- Voiture : 25 € par semaine (5€/jour)

Ce véhicule permettra au bénéficiaire de se rendre exclusivement sur son lieu de travail ou de formation.

## Les publics éligibles

- Être demandeur d'emploi prescrit par un conseiller Pôle Emploi.
- Ou être suivi et prescrit par Mission Locale.
- Ou être inscrit dans une formation professionnelle d'une durée minimale d'un mois, débutée il y a moins de quatre mois à la date du 1er rendez-vous.
- Ou être repreneur d'emploi et disposer d'un contrat de travail d'une durée minimale d'un mois, débuté il y a moins de quatre mois à la date du 1er rendez-vous.
- Ou être salarié en reconversion professionnelle à la suite d'un licenciement (contrat de sécurisation professionnelle ou prestation grands licenciements).

### Orientation

(prescription ou contact direct)

### Diagnostic Mobilité

(2h à 3h)

### Accompagnement individualisé

(2 mois maximum)

### Mise à disposition de véhicule

(3 mois maximum renouvelable sous conditions)

**SOLUTION PÉRENNE DE MOBILITÉ**

**BILAN**

**BILAN**